

Les différents établissements en enseignement prioritaire du secteur Seine et Marne, suite aux annonces faites en réunion d'information à la DSDEN 77, le lundi 24/11/2014

Cette carte est arrêtée pour 4 ans, elle peut changer tous les 4 ans.

2 deviennent REP+, 2 étaient déjà REP+

10 sortent de l'éducation prioritaire (1 qui étaient ECLAIR et 9 qui étaient RRS)

un nouveau

Totale opacité dans le choix fait dans le classement des établissements, aucune méthodologie n'a été présentée aux représentants des personnels.

Il y a une politique de la ville qui intervient mais dont on ignore tout.

Le sens de la réforme

Indice social élaboré à partir de 4 indicateurs. 130 étab demeurent dans l'EP dans l'académie.

Cependant les établissements ont été triés selon les mêmes critères quelques soient les départements.

4 indicateurs :

- PCS défavorisés
- % de familles en ZUS
- part des élèves boursiers
- nb d'élèves ayant un an de retard à l'entrée en 6è (seul indicateur scolaire).

77 : nb d'établissement assez réduits. ZEP rurales sortent des nouveaux critères.

Carte arrêtée pour 4 ans.

Echanges avec le sous-préfet et ses délégués, pour voir si l'approche est cohérente avec les indicateurs des quartiers du départements.

Pour les écoles, l'indice le revenu médian va être regardé attentivement. Idée principale : repérer les écoles et les collèges les plus en difficultés pour concentrer les moyens. Carte = document de travail non définitive. Le nb d'établissements restera identique quoiqu'il en soit.

Les établissements anciennement catégorie RRS :

Ce classement permettait d'avoir des moyens supplémentaires en terme d'heures d'enseignement, de vie scolaire ... ces moyens seront enlevés progressivement et demeureront à la rentrée 2015.

De plus pour stabiliser les équipes, les profs cumulaient des points après 5 ans dans l'établissement, pour obtenir leur mutation plus facilement.

Les collègues touchaient également une prime ZEP.

Ville	Établissement	
CHATEAU-LONDON	PIERRE-ROUX	Sort de l'éducation prioritaire
CHELLES	CAMILLE-COROT	Sort de l'éducation prioritaire
DAMMARIE-LES-LYS	R. DOISNEAU	Sort de l'éducation prioritaire
DAMMARIE-LES-LYS	G. POLITZER	Dans l'éducation prioritaire, classé REP
EMERAINVILLE	VAN-GOGH	Sort de l'éducation prioritaire
LIZY-SUR-OURCQ	C. SAINT-SAENS	Sort de l'éducation prioritaire
LORREZ-LE-BOCAGE	JACQUES-PREVERT	Sort de l'éducation prioritaire
LE-MEE-SUR-SEINE	J. DE LA FONTAINE	Dans l'éducation prioritaire, classé REP
	ELSA TRIOLET	Dans l'éducation prioritaire, classé REP
MELUN	P. BROSSOLETTE	Dans l'éducation prioritaire, classé REP
	F. CHOPIN	Dans l'éducation prioritaire, classé REP
MONTEREAU	P. ELUARD	Dans l'éducation prioritaire, classé REP
	A. MALRAUX	Dans l'éducation prioritaire, classé REP+
NEMOURS	H. DE BALZAC	Dans l'éducation prioritaire, classé REP
NEMOURS	A. RIMBAUD	Sort de l'éducation prioritaire
PROVINS	M. CURIE	Dans l'éducation prioritaire, classé REP
	J. VERNE	Dans l'éducation prioritaire, classé REP
SOUPPES-SUR-LOING	EMILE-CHEVALIER	Sort de l'éducation prioritaire
VILLIERS-SAINT-GEORGES	LES-TOURNELLES	Sort de l'éducation prioritaire
NOISIEL	College Le Lizard	Entre dans l'éducation prioritaire comme REP

Mutations : cf site www.creteil.snes.edu

Catégorie ECLAIR : Ce classement permettait d'avoir quelques moyens supplémentaires en terme d'heures d'enseignement, de vie scolaire ... ces moyens seront enlevés progressivement et demeureront à la rentrée prochaine (à vérifier)
De plus pour stabiliser les équipes, les profs cumulaient des points après 5 ans dans l'établissement, pour obtenir leur mutation plus facilement.
Les collègues touchaient également une prime ZEP ;

LA FERTE-SOUS-JOUARRE	LA ROCHEFOUCAULD	Sort de l'éducation prioritaire
MEAUX	BEAUMARCHAIS	Dans l'éducation prioritaire, classé REP
	A. CAMUS	Dans l'éducation prioritaire, classé REP+ depuis la rentrée 2014
	HENRI DUNANT	Dans l'éducation prioritaire, classé REP+
MELUN	LES CAPUCINS	Dans l'éducation prioritaire, classé REP+ depuis la rentrée 2014
MOISSY-CRAMAYEL	LES MAILLETES	Dans l'éducation prioritaire, classé REP

Les 2 établissements qui étaient classés REP+ depuis 2011, ont bénéficié d'heure de pondération (1H d'enseignement compte pour 1,1H), cela va se poursuivre.
Les 2 nouveaux vont bénéficier de la pondération 1,1.

Aucun lycée entre dans l'éducation prioritaire, les lycée professionnels L de Vinci à Melun et A Perdonnet à Thorigny qui furent classés ECLAIR sortent donc du dispositif ECLAIR et APV.

Mutations : cf site www.creteil.snes.edu

Les collèges et les lycées qui bénéficiaient du dispositif APV destiné à stabiliser les équipes, perdent tous ce dispositif.

Mutations : cf site www.creteil.snes.edu

Liste des établissements qui n'étaient pas éducation prioritaire mais qui bénéficiaient de la bonification APV pour le mouvement :

Crouy sur Ourq college le Champivert
Chelles Lycée Bachelard
Chelles LP Louis Lumière
Congis sur Théroutanne lycée Le Gué à Tresme
La Ferté Gaucher collège J Campin
Meaux Lycée J Vilar
Mitry Mory collège P Langevin
Montereau lycée André Malraux
Mormant collège N Fouquet
Mouroux college G Sand
Othis collège J Jacques Rousseau
Provins lycée les Pannevelles
Savigny le temple collège Louis Armand
Savigny le temple collège la grange du bois

Thorigny LP Auguste Perdonnet
Torcy collège J Monnet